

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DEUX AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Alexandra MORAND
Mme Patricia PIERREDON à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2024-022 : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2022 INSTAURANT ET FIXANT LES MODALITE D'EXECUTION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (IFSE+CIA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 2022-014 du 30 mars 2022 et n° 2022-024 du 12 mai 2022 a été instauré les modalités d'exécution du régime indemnitaire RIFSSEP (IFSE+CIA).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'une part de compléter lesdites délibérations comme suit :

Catégories B

| Techniciens territoriaux | | Montants annuels | |
|--------------------------|--|-----------------------------|----------------|
| Groupes de fonctions | Emplois | Montant maxi IFSE (plafond) | Plafond du CIA |
| Groupe B1 | Direction de la structure / responsable de plusieurs services | 19 660 € | 2 680 € |
| Groupe B2 | Adjoint au responsable de structure, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services | 18 580 € | 2 535 € |
| Groupe B3 | Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, gestionnaire | 17 500 € | 2 385 € |

et d'autre part d'étendre l'attribution dudit régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public occupant des emplois similaires à ceux des fonctionnaires territoriaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET), décide**

D'ACCEPTER la complétude comme sus indiqué, de la délibération n° 2022-014 du 30 mars 2022 portant instauration et modalité d'exécution du régime indemnitaire RIFSSEP (IFSE+CIA), à compter du 15 avril 2024.

PREND acte que les autres dispositions de la délibération n° 2022-014 du 30 mars 2022 et n° 2022-024 du 12 mai 2022 restent inchangées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

